



Récupérer contrat assurance vie

Par **mic23**, le **02/12/2009** à **14:28**

Bonjour,
Comment récupérer le contrat de ma tante (décédé) auprès de l'assureur AXA car il refuse après plusieurs tentatives téléphonique de nous le transmettre

Par **chaber**, le **02/12/2009** à **16:11**

Bonjour,
Les conversations téléphoniques avec l'assureur ne font pas preuve comme une LR avec AR. Si vous n'êtes pas bénéficiaire désigné l'assureur ne vous répondra pas ou ne vous transmettra pas copie du contrat.
Pour savoir si vous êtes bénéficiaire d'une assurance vie, et seulement après le décès du souscripteur potentiel, il faut faire une demande auprès du fichier central Agira mis en place depuis 2006 par les assureurs. Ce fichier central d'assurance vie recense tous les contrats qui attendent d'être récupérés, faute de coordonnées des bénéficiaires désignés. Agira s'engage à transmettre votre demande en moins de quinze jours à tous les assureurs et les institutions de prévoyance, qui auront un mois pour vous répondre.
Ecrire à l'adresse : AGIRA
Recherche des bénéficiaires en cas de décès
1 rue Jules Lefebvre 75431 Paris cedex 09.